

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

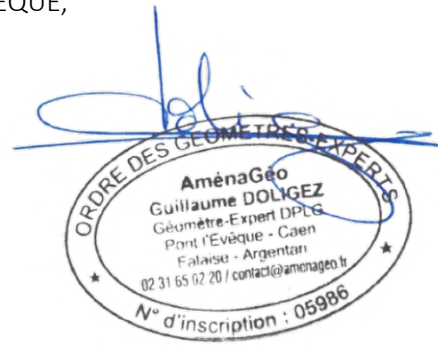
Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 1 417 m².

NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 21 Avril 2026,

par Monsieur DOLIGEZ Guillaume, Géomètre-Expert à
PONT L'EVÊQUE,



AMÉNAGÉO

GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

Lotissement "Le Domaine du Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 accordé le 17 Avril 2026

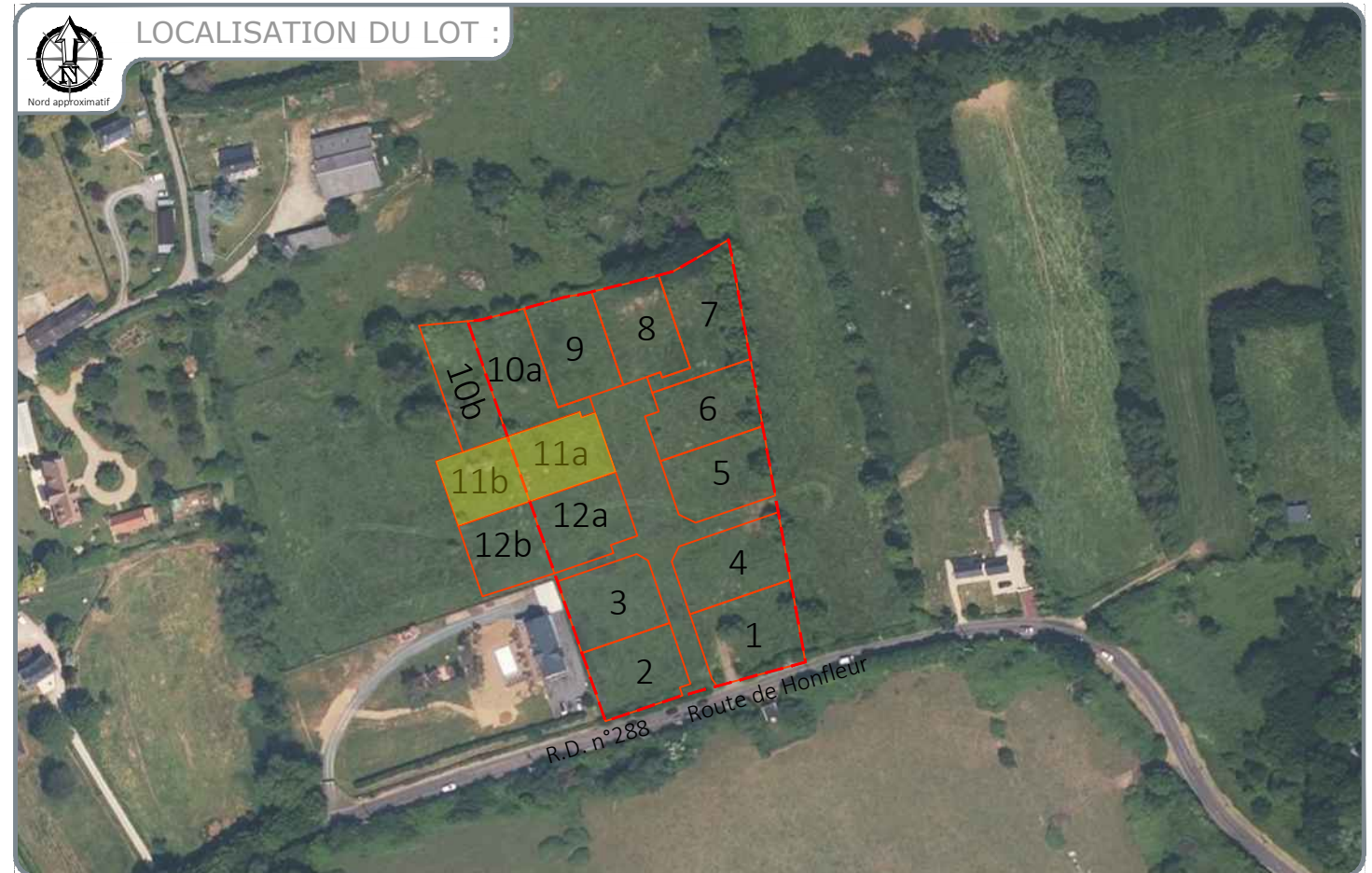
LOT n°
11

Superficie totale : 1 417 m²

Cadastre : A n°1021, 1022
et 1039

Surface de plancher : 500 m²

PLAN DE VENTE



A.1021 : 7a 68ca

A.1022 : 4a 07ca

A.1039 : 2a 42ca

02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

Dossier n° : 2985-22

PONT-L'EVÊQUE • Bureau principal
38, rue des artificiers
14 130 Pont-L'Evêque

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE • Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pietrot

ARGENTAN • Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pietrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

Successors de Gervais DOLIGÉZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SEIARL au capital de 160 000 € - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom : FR764442135976 - NAF 7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création PV provisoire	10/01/24	JG
B	Mise à jour	31/10/25	AD
C	Mise à jour	04/12/25	AD
D	Mise à jour	21/04/26	JoH
E	Mise à jour	07/05/26	JoH

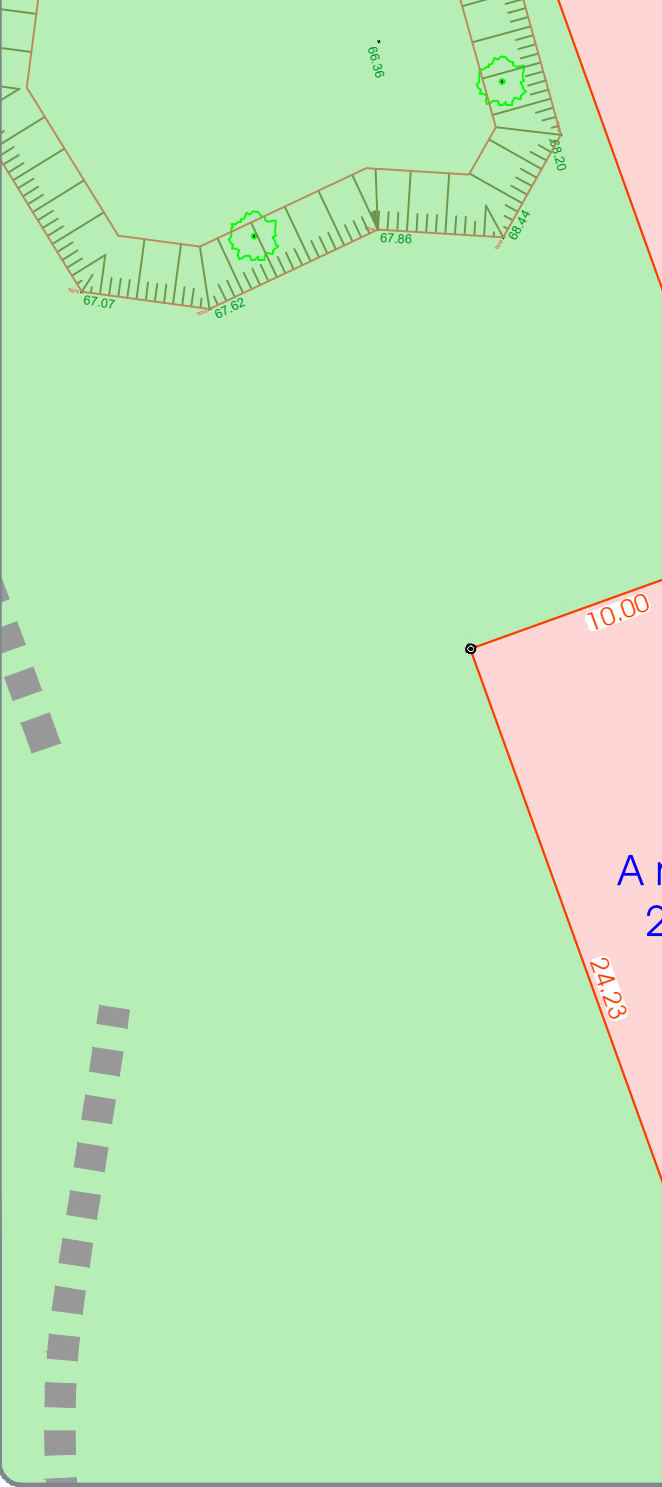


Echelle : 1/250^{ème}

Échelle métrique



Nord approximatif



763m²
Espace non constructible
hors lotissement)
A n° 1020

A n° 1019

11a
768m²
A n° 1021

11b
649m²
(Espace non constructible
hors lotissement)

A n° 1039
242m²

A n° 1022
407m²

12a
836m² A n° 1023
770m²

12b
714m²

LOT n°
11

AMÉNAGÉO
aménagement paysager - urbanisme - médiation

NOTA : - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique réalisé en Juin 2022 et mis à jour en Novembre 2024 et Octobre 2025.

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE	LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	LEGENDE BRANCHEMENTS
Application cadastrale	Altitude et pente de projet voirie (en mètres)	Coffrets électriques
Périmètre des lots	Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)	Citerneau eau potable
Zone non aedificandi et cote de recul (en mètre)	<i>Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.</i>	Regard télécom
Zone d'implantation de la construction principale sous respect du PLU et du PATO	Voirie de desserte en enrobé	
Servitude de passage de réseaux enterrés	Carrefour en enrobé rouge	
Emplacement indicatif de l'accès et des places de stationnement non closes	Béton désactivé	
Emplacement obligatoire de l'accès et des places de stationnement non closes	Stationnement et accotement circulaire (revêtement drainant)	
Obligation de plantation de haies (A charge lotisseur)	Espaces verts engazonnés et/ou plantés	
Accès véhicule interdit	Noue paysagère de circulation des eaux pluviales	
Clôture obligatoire - double lisse bois (A charge lotisseur)	Mur de soutènement en bois	
Cote parcellaire	Arbre à planter	
Repère parcellaire (borne, piquet, spit, marque peinture)		